



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 décembre 2024 à 19 h 47, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Sont également présentes la greffière, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 47 et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2024-570

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-571

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 novembre 2024 et des séances extraordinaires du 25 novembre et 4 décembre 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 18 novembre 2024 et des séances extraordinaires du 25 novembre et 4 décembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 novembre 2024 et des séances extraordinaires du 25 novembre et 4 décembre 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-572

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – année 2025



ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2025, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
20 janvier 2025	19 h
17 février 2025	19 h
17 mars 2025	19 h
22 avril 2025 (mardi)	19 h
20 mai 2025 (mardi)	19 h
16 juin 2025	19 h
21 juillet 2025	19 h
18 août 2025	19 h
15 septembre 2025	19 h
1 ^{er} octobre 2025 (mercredi)	19 h
17 novembre 2025	19 h
15 décembre 2025	19 h

QUE le calendrier soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2024-573

Participation des membres du conseil – Autorisation de dépenses – Assises annuelles de l'UMQ – 14 au 16 mai 2025

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise madame la mairesse Michèle Lalonde et messieurs les conseillers Alexandre Laganière et Jean-François Robillard à participer aux Assises Annuelles 2025 de l'Union des Municipalités du Québec, qui se tiendront au Centre des Congrès de Québec du 14 au 16 mai 2025 ;

QUE les frais d'inscription réguliers pour madame la mairesse et monsieur le conseiller Jean-François Robillard, au montant de 875 \$ chacun, plus les taxes applicables, et les frais d'inscription des jeunes élus pour monsieur le conseiller Alexandre Laganière, au montant de 370 \$, plus les taxes applicables, soient assumés par la Ville ;

QUE les frais reliés à leur déplacement et les frais de repas non inclus aux Assises Annuelles, ainsi que les frais reliés à l'hébergement de madame la mairesse et messieurs les conseillers Jean-François Robillard et Alexandre Laganière soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur*



le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement en vigueur ;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder au remboursement des montants sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2024-574

Aide financière – Musée d'art contemporain des Laurentides (MAC LAU)

ATTENDU la demande de soutien du MAC LAU pour leur projet de relocalisation à Sainte-Adèle;

ATTENDU la compétence de la Ville de Sainte-Adèle en matière de développement territorial et en matière de culture;

ATTENDU QUE le MAC LAU est un organisme à but non lucratif;

ATTENDU QU'une étude doit être réalisée pour évaluer la faisabilité de la relocalisation du musée à Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil soutienne le projet de relocalisation du Musée d'art contemporain des Laurentides à Sainte-Adèle;

QUE le conseil accorde une aide financière de 10 000 \$ pour la réalisation d'une étude d'adéquation et d'un modèle de gouvernance;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à payer l'aide financière à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-575

Contestation - procédures judiciaires

ATTENDU la signification le 21 novembre 2024 d'une demande introductive d'instance dans le dossier 700-17-021029-243 contre la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester les procédures ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, mandate et autorise la greffière et directrice des Services juridiques, Me Audrey Sénécal, à agir à titre de représentante de la Ville de Sainte-Adèle et à contester les procédures;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques soit autorisée à mandater toute personne dont les services pourraient être requis dans le cadre de ce dossier.

RÉSOLUTION NO. 2024-576

Appui à la Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau (FQDLC)

ATTENDU QUE la FQDLC est un organisme à but non lucratif qui vise à donner une voix aux associations locales et nationales ainsi qu'aux municipalités;

ATTENDU QUE ses objectifs relatifs à l'environnement sont similaires à ceux de la municipalité et plus particulièrement sur les enjeux quant à la navigation de plaisance;

ATTENDU QUE ce projet pilote s'adresse spécifiquement aux municipalités qui ont des plans d'eau inscrits à l'annexe 3 du règlement fédéral (RRVUB) soit : « Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique et les bâtiments à propulsion électrique dont la puissance maximale cumulée est supérieure à 7,5 kW sont interdits »;

ATTENDU QUE la municipalité a des plans d'eau sur son territoire inscrits à l'annexe 3 du RRVUB;

ATTENDU QU'en 2020, Transports Canada a modifié le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (RRVUB) en y inscrivant une puissance des moteurs électriques permise sur les plans d'eau de l'Annexe 3, soit de 7,5 kW, soulevant des craintes à l'égard de la présence possible de nouvelles embarcations légères munies de moteur électrique d'aussi peu que 3 kW qui peuvent atteindre des vitesses de 50 km/h ;

ATTENDU QU'en attendant que TC modifie l'annexe 3 pour corriger la puissance des moteurs permise, la solution proposée par le FQDLC est que les municipalités demandent à TC de limiter la vitesse sur ces plans d'eau en s'inscrivant à l'annexe 6 du RRVUB;

ATTENDU QUE la FQDLC souhaite présenter un projet pilote à Transports Canada sur la mutualisation des demandes de restrictions sur la navigation de plaisance;

ATTENDU QUE ce projet pilote de mutualisation vise à alléger la tâche des municipalités quant à la demande d'inscription à l'Annexe 6, tant en ressources humaines et financières, du partage d'études scientifiques et des consultations requises et autres objets pouvant être mutualisés;

ATTENDU QUE cet appui sert principalement à démontrer à TC l'intérêt d'un nombre suffisant de municipalité afin que la FQDLC puisse aller de l'avant avec le projet pilote et n'engage pas la municipalité dans la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde son appui à la Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau pour la réalisation du projet pilote de mutualisation des demandes de restrictions soumises à Transports Canada;

QUE cet appui soit manifesté par une lettre transmise à la FQDLC signée par la mairesse ou la mairesse suppléante en son absence;

QUE le conseil nomme la mairesse ou la mairesse suppléante en son absence comme personne contact auprès la FQDLC pour le suivi du projet.

RÉSOLUTION NO. 2024-577

Autorisation de signature – Transaction-quittance

ATTENDU les procédures judiciaires introduites par madame Valérie Tardif et monsieur Michael Holly jr ;

ATTENDU QU'un règlement est intervenu dans le dossier 700-17-020039-235;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de la transaction-quittance et de l'acquiescement à jugement visant à déclarer que la bâtisse sise au 2151, chemin du Lac Renaud, à Sainte-Adèle, sur le lot 4 148 187 du cadastre du Québec, bénéficie de droits acquis relativement à son implantation actuelle, à l'intérieur de l'actuelle bande de protection riveraine;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques soit autorisée à signer la transaction et l'acquiescement à jugement pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-578

Prolongation – Entente de gestion du parc de la Rivière-Doncaster

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle concernant la gestion du parc de la Rivière-Doncaster (résolution 2019-360);

ATTENDU QUE l'entente était valide pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE pour assurer le bon déroulement de la transition, il est dans l'intérêt des parties de prolonger l'entente d'un mois;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de prolonger l'entente avec la Chambre de commerce pour la gestion du parc de la Rivière-Doncaster jusqu'au 31 janvier 2025.

RÉSOLUTION NO. 2024-579

Programme d'aide à la voirie locale - Reddition de comptes – rues de la Légende, des Érables, Sommet Vert et Richer

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;



ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 218 563.72 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, pour le dossier LXC68737 – 77022 (15) – 20240425-013 conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION NO. 2024-580

Acceptation - Budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 5 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte du budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation, le tout tel qu'il apparaît au document joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer conformément à l'entente en vigueur.



RÉSOLUTION NO. 2024-581

Solde résiduel des excédents affectés

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 5 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise de retourner à l'excédent non affecté les soldes résiduels des excédents affectés pour les dépenses réalisées.

RÉSOLUTION NO. 2024-582

Utilisation du fonds réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques – 2024

ATTENDU l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU le rapport rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 9 décembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 200 000 \$ du fonds des rues pour couvrir une partie des coûts des contrats de pavage mineur et les frais de contrôle par caméras des entrées et sorties des matières des carrières et sablières ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2024-583

Renouvellement de contrats et applications logiciels 2025

ATTENDU les dispositions du paragraphe 6 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Marc Charron, chef de la division des approvisionnements et de la technologie des informations, daté du 5 décembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard



Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le renouvellement des contrats annuels pour l'entretien des applications des logiciels par le fournisseur PG Solutions, pour l'année 2025, pour une somme de 120 030 \$ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NO. 2024-584

Augmentation de l'excédent affecté à l'égout

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'affectation d'un excédent affecté à l'égout par la résolution 2023-317 afin de réserver des sommes pour des dépenses relatives au service d'égout;

ATTENDU QUE lors de la préparation budgétaire 2024, une partie de la taxation prévoyait l'augmentation de l'excédent affecté à l'égout;

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 11 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise d'augmenter de 21 000\$ l'excédent affecté à l'égout.

RÉSOLUTION NO. 2024-585

Remboursement – Règlement d'emprunt 1340 – travaux de pavage – rue du Valais

ATTENDU QUE le coût des travaux a été financé de deux façons, soit par la dette à long terme et par l'appropriation de l'excédent non affecté;

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 11 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise de rembourser une partie de l'excédent non affecté de 7 996 \$ et de faire une appropriation pour le service de la dette de 8 635 \$ pour les versements annuels de 2024 à 2028.

RÉSOLUTION NO. 2024-586

Remboursement - Règlement parapluie 1238



ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 11 décembre 2024;

ATTENDU les nouvelles dispositions concernant le paiement des subventions du Gouvernement du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté pour le service de la dette d'un montant de 68 000 \$ et d'une affectation annuelle pour les années 2025 à 2029.

RÉSOLUTION NO. 2024-587

Modification de contrat – Adjointe de direction temporaire

ATTENDU la résolution 2024-258 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 juin 2024 pour amender le contrat de travail à durée indéterminée de madame France Paquette au poste d'adjointe de direction temporaire;

ATTENDU le rapport de madame Zalie Charette Lemeur, conseillère aux ressources humaines, daté du 29 novembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de modifier le contrat individuel de travail à durée indéterminée de madame France Paquette au poste d'adjointe de direction temporaire, afin que son salaire soit fixé selon l'échelon 2 de la classe 1 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle*, en vigueur, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2025.

RÉSOLUTION NO. 2024-588

Autorisation de paiement – mandat additionnel– Service de consultation en ressources humaines

ATTENDU la résolution 2024-147 accordant un contrat pour le service de consultation en ressources humaines à *Humance* ;

ATTENDU la résolution 2024-558 autorisant un montant additionnel pour le service de consultation en ressources humaines à *Humance*;

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, datée du 28 novembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin

Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement supplémentaire d'un montant de 2985.90\$ taxes incluses, à *Humance* pour le service de consultation en ressources humaines;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-589

Autorisation de dépense – Mandat additionnel - Travaux de drainage, fossés, ponceaux, rechargement granulaire et pavage - rue des Cimes

ATTENDU la résolution 2024-208 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 21 mai 2024, pour les travaux de drainage, fossés, ponceaux, rechargement granulaire et pavage - rue des Cimes;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 20 novembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le dépassement de coûts prévus pour les travaux de drainage, fossés, ponceaux, rechargement granulaire et pavage - rue des Cimes et d'octroyer un mandat additionnel à l'entreprise Monco Construction inc. de 70 456.73 \$ taxes incluses

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1238, remboursable sur 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2024-590

Octroi de contrat – Analyse comparative pour le réaménagement de la bibliothèque municipale

ATTENDU QU'un mandat a été confié à la FQM pour procéder à l'étude pour le réaménagement de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE, pour compléter l'analyse concernant la possibilité d'implanter la bibliothèque dans l'Église Sainte-Adèle, vu l'absence des plans existants, des frais additionnels se sont ajoutés au mandat à la FQM;

ATTENDU le rapport de Catherine Richard-Nobert, cheffe de division actifs et projets spéciaux – bâtiments, daté du 27 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné



Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour l'étude relatif au réaménagement de la bibliothèque municipale à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) pour un montant de 27 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise l'appropriation de cette somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement.

RÉSOLUTION NO. 2024-591

Autorisation de paiement – Recommandation # 5 provisoire – Travaux de drainage, fossés, ponceaux, rechargement granulaire et pavage - rue des Cimes

ATTENDU la recommandation de paiement #5 (provisoire), de monsieur Éric Moreau, chef de division actifs et projets spéciaux - civil des Services techniques et hygiène du milieu, pour les travaux de drainage, fossés, ponceaux, rechargement granulaire et pavage - rue des Cimes, datée du 9 décembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #5 (provisoire), pour les travaux de drainage, fossés, ponceaux, rechargement granulaire et pavage - rue des Cimes, soit un montant de 32 160.58 \$, taxes incluses, à l'entreprise Construction Monco inc. ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1238, remboursable sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2024-592

Octroi supplémentaire - Travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme

ATTENDU la résolution 2024-151 pour l'octroi de contrat pour les travaux d'aménagement des bureaux d'urbanisme ;

ATTENDU la résolution 2024-375 pour un mandat additionnel pour les travaux de décontamination d'amiante;

ATTENDU la recommandation de paiement #7, de madame Catherine Richard-Nobert, chef de division actifs et projets spéciaux – bâtiments, des Services techniques et hygiène du milieu, pour les travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme, datée du 5 décembre 2024 ;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 6 décembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #7, pour les travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme, soit un montant de 195 753.29 \$, taxes incluses, à l'entreprise Jomaco Construction inc. ;

QUE le conseil autorise un dépassement de coûts pour les travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme et d'octroyer un mandat additionnel jusqu'à concurrence d'un montant de 165 000 \$ avant taxes à Jomaco inc. ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1344;

QUE le conseil autorise l'appropriation jusqu'à concurrence d'une somme de 20 000\$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté advenant le dépassement du montant autorisé au règlement d'emprunt 1344 pour le paiement.

RÉSOLUTION NO. 2024-593

Octroi supplémentaire - Travaux de réfection des infrastructures et implantation d'un réseau pluvial – secteur pentes 40-80 – phase 2 – chemin Chantecler

ATTENDU la résolution 2024-098 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 mars 2024, pour les travaux de réfection des infrastructures et implantation d'un réseau pluvial – secteur pentes 40-80 – phase 2 – chemin Chantecler;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 5 décembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le dépassement de coûts prévus pour les travaux de réfection des infrastructures et implantation d'un réseau pluvial – secteur pentes 40-80 – phase 2 – chemin Chantecler et d'octroyer un mandat additionnel à *G-Nesis inc.*, de 145 114.94 \$ plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1339.

RÉSOLUTION NO. 2024-594

Autorisation de signature – Convention d'aide financière – Volet Redressement - Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU la résolution 2024-373 adoptée lors de la séance ordinaire 19 août 2024 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux de réfection des rues Morin et Notre-Dame;

ATTENDU la réception, le 4 décembre 2024, de la lettre d'acceptation de l'aide financière par le ministre des Transports et de la Mobilité durable ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin



Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les engagements prévus à la Convention relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet : Redressement – Sécurisation, du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 – dossier CGG49299 entre le ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le conseil autorise la mairesse à signer, pour et au nom de la ville, la convention jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2024-595

Demande de dérogation mineure – 3525, rue Rolland

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-169

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3525, rue Rolland**, afin de permettre que la hauteur de 2 murs de soutènement soit de 3,35 mètres sans palier du côté gauche et arrière gauche du terrain et de 4,5 mètres sans palier du côté droit de l'allée d'accès alors que l'article 205 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* la limite à 3 mètres sans palier ;

Le tout tel que montré, sur le certificat de localisation préparé par Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, en date du 10 juin 2024, sous le numéro 6339 de ses minutes, au rapport signé et scellé par John Vatis, ingénieur, en date du 25 septembre 2024 et au rapport photo DM-2024-136-P01 en date du 18 octobre 2024 ;

La dérogation mineure est acceptée à la condition suivante :

- Que l'espace de stationnement soit sécurisé à son plus haut point afin d'éviter les chutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-596

Demande de dérogation mineure – Lot 2 229 841, rue Morin

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-170

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 229 841, rue Morin**, afin de permettre que :

- La profondeur moyenne minimale du lot projeté 6 652 830 du cadastre du Québec soit de 27,26 mètres alors que l'article 534 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un minimum de 30 mètres ;
- La largeur maximale sur la ligne avant du lot projeté 6 652 842 du cadastre du Québec soit de 50,26 mètres alors que l'article 534 du même règlement la limite à 50 mètres ;
- La largeur maximale sur la ligne avant du lot projeté 6 652 843 du cadastre du Québec soit de 140,77 mètres alors que l'article 534 du même règlement la limite à 50 mètres ;

Le tout tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date 23 septembre 2024, sous le numéro 8948 de ses minutes et du plan projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 14 décembre 2022, sous le numéro 6875 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-597

Demande de dérogation mineure – 770, rue Dubé

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-171

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **770, rue Dubé**, afin de permettre que la marge latérale gauche de la résidence soit de 1,72 mètre alors que l'article 535 du *Règlement du zonage 1314-2021-Z* exige une marge minimale de 4 mètres, afin de régulariser la localisation de la résidence ;

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 29 octobre 2024, sous le numéro 9067 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-598

Demande de dérogation mineure – 4010, rue du Sommet-Vert

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière

Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-172

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4010, rue du Sommet-Vert**, afin de permettre qu'un garage détaché soit situé en cour avant, à une distance de 19,46 mètres de la ligne avant de la propriété, alors que l'article 319 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une distance minimale de 30 mètres d'une voie de circulation lorsqu'un garage est situé en cour avant ;

Le tout, tel que montré au certificat de localisation préparé par Adam Masson Godon, arpenteur-géomètre, en date du 6 novembre 2024, sous le numéro 9489 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-599

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2024-167

1200-1208, rue Valiquette
- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. 2024-168

1204, rue Valiquette
- **Enseigne**

RÉSOLUTION NO. 2024-600

Prolongation du délai du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1652, boul. de Sainte-Adèle

ATTENDU l'entrée en vigueur le 26 janvier 2024 du règlement PPCMOI 2024-012 applicable au 1652, boul. de Sainte-Adèle, visant à autoriser le projet pour :

- Autoriser la construction d'un bâtiment de 30 logements, répartis sur 3 étages, implanté à 64,2 mètres de la ligne de propriété avant et avec des espaces de stationnement situés en cour avant, en zone T4.2-001 ;
- Autoriser la construction de bâtiments de 36 logements, répartis sur 4 étages, dont le front bâti sur rue est de 48 % et qui ont une superficie de plancher de 3 600 mètres carrés, en zones T4.2-001 et T5.2-001 ;

ATTENDU QUE l'autorisation devient nulle si la nouvelle construction n'a pas été entreprise dans les 18 mois de son entrée en vigueur ;

ATTENDU QUE le promoteur a scindé le projet en deux parties et qu'il a obtenu, dans le délai octroyé, les permis de construction pour deux des trois bâtiments faisant l'objet du PPCMOI ;

ATTENDU QUE le PPCMOI, tel qu'approuvé, est valide jusqu'au 26 juin 2025 ;

ATTENDU QUE le 3^e bâtiment nécessite des ajustements ;

ATTENDU QUE les délais administratifs pour obtenir les plans complets, soumettre les modifications à la Ville pour approbation et entamer la construction rendent difficile l'atteinte du délai donné de 18 mois ;

ATTENDU QUE le promoteur demande un délai supplémentaire de 6 mois ;

ATTENDU le peu d'impact négatif d'une telle demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER de prolonger jusqu'au 26 janvier 2026 l'autorisation du PPCMOI 2024-012, pour :

- Autoriser la construction d'un bâtiment de 30 logements, répartis sur 3 étages, implanté à 64,2 mètres de la ligne de propriété avant et avec des espaces de stationnement situés en cour avant, en zone T4.2-001.

RÉSOLUTION NO. 2024-601

Demande d'urbanisme – Approbation d'un projet majeur de lotissement – chemin du Moulin

ATTENDU la demande de lotissement déposée à la Ville qui vise à créer cinq (5) lots à construire et un (1) lot à céder à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels ;

ATTENDU que la proposition respecte l'exigence de contribution, en vertu du *Règlement de lotissement 1314-2021-L*, équivalent à une superficie en terrain de 10 % de la superficie totale du projet ;

ATTENDU QU'une contribution en terrain a déjà été cédée sur une propriété limitrophe à la proposition actuelle ;

ATTENDU QU'un sentier récréatif de ski de fond est existant sur la propriété ;

ATTENDU QUE la contribution actuelle vient bonifier et pérenniser le sentier existant ;

ATTENDU QUE la piste de ski de fond existante « Fleur de Lys » sera relocalisée à l'intérieur des limites du terrain à céder à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels ;

ATTENDU QUE le propriétaire s'engage à créer une servitude de passage sur le lot projeté 6 641 992, afin de faciliter l'accès à la piste de ski de fond « Fleur de Lys » lorsqu'elle sera relocalisée, et ce, à l'intérieur des limites des lots affectés par la demande de permis de lotissement ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la contribution et l'emprise proposée pour rediriger et pérenniser le sentier récréatif non motorisé « Fleur de Lys » sur cette propriété ;



ATTENDU la recommandation 2024-173 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 3 décembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet de lotissement majeur tel que présenté à la dernière version du plan image préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, daté du 17 mars 2022 et mis à jour le 22 novembre 2024, sous le numéro 6501 de ses minutes ;

QUE le conseil autorise la cession du lot projeté 6 641 996 du cadastre du Québec à des fins de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels du projet, afin que le promoteur 9362-6000 Québec Inc. puisse enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire ;

QUE le conseil accepte la servitude proposée par le promoteur 9362-6000 Québec Inc. sur le lot projeté 6 641 992 ;

QUE les frais de notaire soient à la charge du promoteur ;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-602

Modification du projet majeur de lotissement – rue Morin (U2021-054)

ATTENDU la résolution 2023-297, adoptée lors de la séance ordinaire du 17 juillet 2023, visant l'approbation du projet majeur de lotissement rue Morin (U2021-054) ;

ATTENDU QUE la résolution 2023-297 approuve une contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts de l'ordre de 6 % en espace et de 4 % en monétaire ;

ATTENDU QU'à la réception du plan de projet final de lotissement préparé par Alioune Badara Ngom, arpenteur-géomètre, en date du 7 juillet 2024, sous le numéro 8191 de ses minutes, de légers ajustements ont été requis pour rendre le projet conforme aux exigences de lotissement ;

ATTENDU QU'à la suite de ces ajustements, la contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts est plutôt de l'ordre de 7 % en espace et de 3 % en monétaire ;

ATTENDU QUE le promoteur a payé la contribution monétaire selon la résolution d'approbation 2023-297, soit de l'ordre de 4 % ;

ATTENDU QUE le promoteur a payé 1 % de contribution d'ordre monétaire en trop ;

ATTENDU QUE le promoteur souhaite le remboursement de la contribution payée en trop, laquelle s'élève à 19 905,13 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière



Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la modification du projet majeur de lotissement « rue Morin » (U2021-054) pour établir la contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts exigée à 7 % en espace et à 3 % en monétaire ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer la somme de 19 905,13 \$ au promoteur, représentant le 1 % de la contribution payée en surplus, et ce, à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2024-603

Avis d'intention – Modification du plan d'urbanisme

ATTENDU QUE la Ville a débuté une démarche pour la modification de son plan d'urbanisme afin d'adopter un Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du Chantecler;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire préciser, encadrer et harmoniser le développement de ce secteur;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle va mandater une firme afin de l'accompagner dans cette démarche;

ATTENDU QUE par cette démarche, la Ville de Sainte-Adèle souhaite se doter d'une vision pour la planification du secteur Chantecler en adéquation avec les valeurs des citoyens de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil exprime son intention d'adopter prochainement un Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur Chantecler et par le fait même, modifier son Plan d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2024-604

Résolution de contrôle intérimaire - secteur Chantecler

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a amorcé le processus de modification de son plan d'urbanisme;

ATTENDU les articles 111 et 112 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'effet que la Ville de Sainte-Adèle peut se prévaloir des dispositions relatives au contrôle intérimaire lorsqu'elle manifeste son intention de modifier son plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil municipal, par résolution adoptée lors de la présente séance, a manifesté son intention de modifier son Plan d'urbanisme par l'élaboration d'un Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur Chantecler;

ATTENDU QUE le conseil souhaite adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à prohiber certaines interventions afin de ne pas compromettre la réflexion d'aménagement en cours;

ATTENDU QUE l'imposition d'une résolution de contrôle intérimaire accorde l'espace et la liberté de poursuivre sereinement la discussion en vue de présenter une nouvelle vision d'aménagement ayant comme objectifs d'optimiser l'adhésion citoyenne et de préciser, encadrer et harmoniser le développement du secteur;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

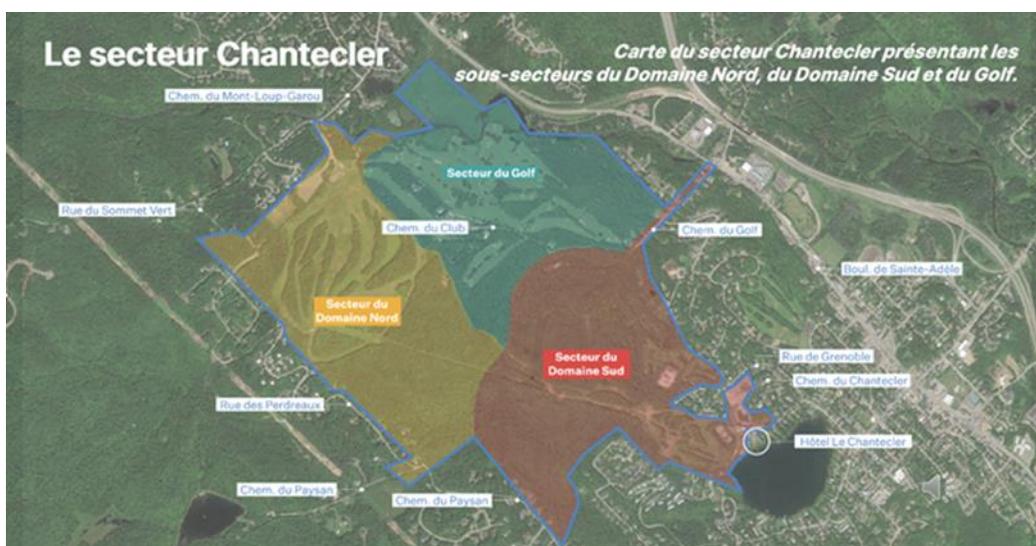
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'INTERDIRE, pour une période de 90 jours suivant l'adoption de la présente résolution, pour le secteur Chantecler, soit les zones ZC.1-001, ZC.1-002, T2.2-001 et une partie de la zone T3.3-001, tel qu'identifié au plan ci-dessous :

- Toute demande d'opération cadastrale et tout morcellement
- Tout nouveau lotissement
- Toute nouvelle construction
- Tout agrandissement d'un immeuble visant l'augmentation du nombre de logements
- Toute nouvelle occupation du sol

QUE cette prohibition ne s'applique pas pour les demandes d'occupation du sol pour les lots à usage résidentiel déjà construits ou pour les agrandissements ne visant pas l'augmentation du nombre de logements.

QUE cette interdiction ne vise également pas les exceptions mentionnées à l'article 112.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.



RÉSOLUTION NO. 2024-605

Autorisation de signature - Entente triennale de développement culturel pour les années 2024-2027

ATTENDU QUE l'entente annuelle intervenue entre le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Sainte-Adèle prend fin cette année;

ATTENDU QUE le MCC permet le dépôt d'une entente triennale pour les années 2024-2027 ;

ATTENDU le rapport de madame Guylaine Vigneault, coordonnatrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire, daté du 13 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines



POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la signature de l'entente triennale de développement culturel à intervenir entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications, pour les années 2024-2027;

QUE le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit autorisé à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à l'entente à intervenir entre le MCC et la Ville ;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des services juridiques soient autorisées à signer l'entente, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2024-606

**Adjudication - Services de gestion et d'animation des programmes de camp
- LOI-2024-003**

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant les services de gestion et d'animation des programmes de camp ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 novembre dernier et que les entreprises ayant déposé une soumission sont les suivantes :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis 2025 (avant taxe)</u>
- L'Air en Fête	379 165,19 \$
- Groupe Domisa	386 428,67 \$
- Gestion Vincent et Limoges inc.	495 116,84 \$

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 4 décembre 2024 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées ;

ATTENDU la recommandation de madame Sabrina Pelletier, coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 4 décembre 2024 ;

ATTENDU le rapport de Me Audrey Sénécal, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 5 décembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise L'Air en Fête, étant le plus bas soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage, pour un montant de 344 978\$ plus les taxes applicables, et ce, pour l'année 2025, le tout sous réserve de la transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-607

Autorisation de signature - Addenda - Entente intermunicipale des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut

ATTENDU la résolution 2023-256 adoptée lors de la séance du 20 juin 2023 autorisant la signature du protocole d'entente intermunicipale concernant l'offre de cours des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU l'addenda d'ajouter la municipalité de Saint-Adolphe-D'Howard de se joindre au protocole;

ATTENDU le rapport de madame Geneviève Côté, coordonnatrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire, daté du 22 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Saint-Adolphe-D'Howard se joigne au protocole signé par les municipalités et villes de Morin-Heights, Piedmont, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Sainte-Adèle et Saint-Sauveur en date du 1^{er} août 2024;

QUE les termes et conditions du protocole d'entente soient respectés par la municipalité adhérente;

QUE la fin de l'addenda soit la même que la fin du protocole d'entente;

QUE le conseil autorise l'addenda pour que Saint-Adolphe-D'Howard se joigne au protocole.

RÉSOLUTION NO. 2024-608

Demandes de reconnaissance OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur David Gauvin, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 3 décembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organisme local (renouvellement) :
Fondation des Gens Heureux de l'école Saint-Joseph
Chevalier de Colomb-Conseil 355-Ste-Adèle
Club du Lac Pilon
Club de Soccer FC Boréal
Maison des Jeunes de Sainte-Adèle

Organisme régional (renouvellement) :

L'Anr'Aidant
La DeMOIS'aile
Moisson Laurentides
Coop Solidarité Santé Ste-Marguerite-du-Lac-Masson
Table des Aînés PDH

Organisme régional (nouvelle demande) :

Club Aquatique des Laurentides (CALAU)

RÉSOLUTION NO. 2024-609

Autorisation - Demande d'aide financière – Station de lavage – Lac Rond

ATTENDU les nombreuses demandes entourant l'ajout d'une station de lavage à l'eau chaude près du Lac Rond;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 28 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière pour une station de lavage près du Lac Rond ;

ATTENDU le programme de financement du Gouvernement du Québec pour ce type de station de lavage ;

ATTENDU QUE le programme permet une aide financière d'un maximum de 80% des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 30 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pour le projet ;

QUE le conseil autorise monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document en lien avec cette demande.

RÉSOLUTION NO. 2024-610

Programme Circonflexe dans la MRC des Pays-d'en-Haut – appui et autorisation de signature

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé le financement du programme Circonflexe pour un investissement de plus de 40 millions de dollars sur cinq ans au Québec;

ATTENDU QUE plus de 2 millions seront alloués pour les Laurentides, et ce, pour que toute la population ait accès gratuitement à des équipements récréatifs, sportifs et adaptés;

ATTENDU QUE le programme Circonflexe est offert par Loisirs Laurentides à titre d'instance régionale;

ATTENDU QUE le budget par centrale est d'environ 50 000\$ par milieu et doit être utilisé d'ici au 31 mars 2025;



ATTENDU QUE la Ville s'engage à participer à l'achat regroupé des équipements récréatifs, sportifs et adaptés;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à offrir les prêts d'équipements gratuits pour la population;

ATTENDU le projet d'une unité mobile d'équipement sportif et récréatif sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal appuie le développement du programme Circonflexe dans sa localité;

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à représenter la Ville au sein du déploiement de ce projet et à signer tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

RÉSOLUTION NO. 2024-611

Nomination – Comité pour le plan d'action pour les personnes vivant avec un handicap

ATTENDU QUE dans le but de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, la création d'un comité pour un plan d'action pour les personnes vivant avec un handicap est nécessaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE constituer le comité pour le Plan d'action pour les personnes vivant avec un handicap;

DE nommer les membres suivants pour former le comité :

Vincent Bélanger
Anouk Deveault
Patric Lacasse
France Paquette
Éric Moreau
Richard Allard
David Huggins-Daines

RÉSOLUTION NO. 2024-612

Autorisation de signature – Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages - Ville de Mont-Tremblant

ATTENDU l'entente relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages avec la Ville de Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages à intervenir entre la Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des services juridiques soient autorisées à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-613

Autorisation de signature – Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages - Régie incendie des Monts

ATTENDU l'entente relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages avec la Régie incendie des Monts;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages à intervenir entre la Régie incendie des Monts et la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des services juridiques soient autorisées à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-614
AVIS DE MOTION

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1265-2 modifiant le *Règlement 1265 concernant la régie interne des séances du conseil municipal*;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-615
AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1359 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2025.

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.



RÉSOLUTION NO. 2024-616

Règlement 1357 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2025 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1357 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2025, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-617

Règlement 1314-2021-Z-18 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation et corriger des dispositions particulières relativement aux types de milieux T4.3, T5.2, T5.3 et ZC.4 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1314-2021-Z-18 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation et corriger des dispositions particulières relativement aux types de milieux T4.3, T5.2, T5.3 et ZC.4, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-618

Règlement 1341-1 modifiant le règlement 1341 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 460 000 \$ - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1341-1 modifiant le règlement 1341 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 460 000 \$, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.



Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d’administration – 544 492,02 \$ pour la période du 9 au 15 novembre 2024.
- b) Incompressibles – Fonds d’administration – 856 011,13 \$ pour la période du 16 au 22 novembre 2024.
- c) Incompressibles – Fonds d’administration – 32 801,77 \$ pour la période du 23 au 29 novembre 2024.
- d) Liste des comptes à payer au montant de 614 853,91 \$ pour le mois d’octobre 2024.
- e) Engagements au montant de 498 938,58 \$ pour la période du 1er au 30 novembre 2024.

Déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil

- Madame Michèle Lalonde, mairesse
- Madame Arielle Beaudin, conseillère du district 2
- Monsieur Alexandre Laganière, conseiller du district 3
- Monsieur Jean-François Robillard, conseiller du district 4
- Monsieur Gaëtan Gagné, conseiller du district 5
- Monsieur David Huggins-Daines, conseiller du district 6

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Nomination au grade de lieutenant d’un employé au Service de Sécurité incendie

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’un employé temporaire - Préposé, équipements et bâtiments au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Mesure disciplinaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’une employée permanente - Opératrice en traitement des eaux aux Services techniques et hygiène du milieu

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’une employée permanente - Greffière-audiencière à la Cour municipale

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’un employé temporaire – Journalier au Service des travaux publics

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Mesdames la mairesse et la conseillère Arielle Beaudin ainsi que messieurs les conseillers, Richard Allard, Alexandre Laganière, Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2024-619

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h26.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques